

5

CRPE Oral Entretien motivation et MSP**Fiche- résumé**

F

REmplir la FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENT

Le JO n°25 du 29 janvier 2021 décrivant les épreuves du CRPE, prévoit dès la parution **des résultats de l'admissibilité, l'envoi d'une fiche individuelle de renseignement (annexe IV)**. Il semble que cette fiche vierge soit déjà disponible dans votre espace Cyclades.

Elle comprend 4 parties, la première concerne votre identification (nom, prénom) qui est déjà préremplie sur Cyclades ; la dernière concerne uniquement les candidats titulaires d'un doctorat se présentant au concours externe spécial (cette partie sera certainement retirée si vous n'êtes pas concernés).

Je vais donc vous donner quelques conseils concernant les deux parties du milieu :

ETUDES ET FORMATION INITIALE

Diplômes/titres/qualifications	Date d'obtention

FORMATIONS – STAGES – EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Intitulé – organisme – activité	Durée

Le Journal Officiel indique que cette fiche **ne sera pas notée mais les membres du jury en disposent lors de l'épreuve orale d'entretien**. La notice explicative précise :

« *ETUDES ET FORMATION INITIALE : indiquer les diplômes, titres ou qualifications dont vous êtes titulaires* ».

La licence, le master... sont des **diplômes** universitaires nationaux délivrés par l'État, les ministères. Un **titre** est souvent une formation professionnelle réalisée par un organisme de formation, permettant d'exercer un emploi précis, directement. Le titre est délivré par le ministère du travail. Les deux (diplômes et titres) figurent sur le site RNCP (Répertoire

National de la Certification Professionnelle) et sont qualifiés de niveau 1, niveau 3... depuis 2019 : la licence est de niveau 6 (précédemment niveau II ; le master 1 ou la maîtrise est de niveau 6 (précédemment II) ; le master 2 est de niveau 7 (précédemment I). Une **qualification** n'est pas un diplôme mais une certification d'une branche professionnelle qui reconnaît cette qualification professionnelle dans son domaine professionnel. Voici des précisions et exemples :

- Diplômes :

Baccalauréat (niveau 4) ; BTS (niveau 5) ; licence (niveau 6) ; maîtrise ou master 1 (niveau 6) ; master, DEA, diplôme d'ingénieur (niveau 7) ; Doctorat (niveau 8).

Vous pouvez indiquer votre master 1 s'il est validé même si ce n'est pas un diplôme finalisé et pour le master 2, vous pouvez indiquer « en cours ».

Cela peut être également des diplômes professionnels si vous êtes en reconversion (EJE, infirmière...).

Le BAFA est un diplôme. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme d'État.

Le site <https://diplome.gouv.fr> vous permet d'obtenir une attestation de diplôme.

Il peut y avoir un « supplément au diplôme » ou une « annexe descriptive » au diplôme précisant un contenu de formation, des compétences... (Modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes dans le cadre du dispositif LMD, BO n°47 du 21 décembre 2006).

- Titres :

Cela peut être un titre professionnel de serveur ou concernant les services à la personne mais aussi le titre de psychologue par exemple (voir site <https://www.onisep.fr>).

- Qualifications :

En informatique, cela peut être le C2i remplacé par le dispositif PIX depuis 2019 vous permettant d'obtenir un certificat de compétences (en référence au CRCN, Cadre de Référence des Compétences Numériques).

En langue, cela peut être le CLES mais aussi la validation de crédits européens en langue vivante étrangère etc.

Pour le BAC si vous avez suivi une section européenne, mentionnez-le.

Cela peut être une certification de spécialisation "sauvetage et sécurité en milieu aquatique" ou une attestation de réussite aux tests d'aptitude au sauvetage aquatique.

Une qualification professionnelle peut être ouvrier, assistante, commercial...

Cela peut être une « mention complémentaire » réalisée au sein d'un BAC professionnel (vendeur avec une spécialisation précise), un « certificat de spécialisation » en agroalimentaire par exemple, un « contrat de professionnalisation » (voir site <https://www.onisep.fr>).

Voici mes conseils :

- Prenez le temps de remplir cette fiche avant les résultats de l'admissibilité. C'est plus long qu'il n'y paraît.

- Listez sur papier de brouillon vos diplômes depuis le BAC jusqu'au dernier ; vos titres et qualifications : tout sans rien enlever en vous disant que cela n'a pas de rapport avec le métier de professeur des écoles.

- Vous disposez de 5 lignes. Soit ce sera suffisant, soit il vous faudra faire un choix stratégique. Mais ce que vous n'indiquerez pas pourra figurer dans votre présentation de 5mn ou lors des échanges de 10mn avec le jury.

- Il vaut mieux mettre en premier votre dernier diplôme ou le diplôme le plus élevé et terminer par le BAC.
- Il s'agit de préciser la date : sur chaque diplôme figure une date complète que vous inscrirez ; non l'année uniquement comme vous avez l'habitude de le faire sur un CV par exemple. Cela montre que vous savez lire une consigne.

La notice explicative précise :

« *FORMATIONS – STAGES – EXPERIENCES PROFESSIONNELLES : indiquer les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel et/ou votre expérience professionnelle (emploi salarié, emploi étudiant, bénévolat, service civique, emploi saisonnier...)* ».

Formation : L'INSEE définit ce qu'est une formation (<https://www.insee.fr>).

« *Une formation est une forme d'apprentissage à la fois organisé et institutionnalisé.*

La "Classification of learning activities" (CLA), élaborée par Eurostat, a été construite pour classer de manière homogène toutes les offres d'apprentissage et de parcours d'enseignement/d'apprentissage des pays de l'Union européenne. Dans la CLA, les activités d'apprentissage sont caractérisées par l'intentionnalité : le participant doit avoir l'intention d'apprendre. Les activités d'apprentissage sont divisées en 3 classes : la formation formelle, la formation non-formelle et l'apprentissage informel. Pour être classée en formation, formelle ou non formelle, l'activité d'apprentissage doit vérifier les critères suivants :

- elle doit être planifiée / organisée ;
- le cadre doit être institutionnalisé.

La CLA précise les critères pour déterminer si les apprentissages sont institutionnalisés. Ceux-ci doivent être planifiés par un organisme ou une personne qui est responsable au moins :

- des méthodes d'enseignement/apprentissage qui doivent être prédéterminées ;
- du programme d'apprentissage ;
- des conditions d'admission ;
- du lieu où l'apprentissage/enseignement aura lieu. La formation peut avoir lieu en présentiel ou à distance.

Cela suppose l'existence, dans une formation, d'une relation formalisée, telle qu'une interaction élève-enseignant. L'apprentissage informel se distingue de la formation dans le sens où il ne requiert pas d'organisation institutionnalisée ; notamment, il ne met pas en œuvre de relation ni d'interaction structurée comme celle d'élève-formateur ».

Cela peut être une licence 1 ou une licence 2... toute formation longue même si vous vous êtes réorienté. Cela peut être une formation initiale voire plusieurs, une formation continue si vous êtes en reconversion, une formation durant les vacances... Cela peut être une UE particulière et peu connue durant une licence...

Stages : un stage est une activité réalisée lors d'études, faisant l'objet d'une convention et permettant des apprentissages, compétences professionnelles au sein d'une entreprise, d'un organisme d'accueil, mais aussi la prise de contacts, d'attitudes, de gestes professionnels, le lien théorie-pratique... pouvant donner lieu à un rapport évalué. Un stagiaire est encadré par un tuteur dans l'entreprise et un référent de formation. Le site <https://travail-emploi.gouv.fr> donne une définition précise d'un stage étudiant en milieu professionnel.

Un stage se comptabilise en nombre d'heures ou en semaines, mois.

Expériences professionnelles :

Cela peut être une expérience professionnelle liée à un précédent métier (seconde carrière), une expérience d'enseignant non titulaire, une expérience professionnelle liée aux enfants (animateur, donner des cours, baby-sitting, une mobilité professionnelle (à l'étranger), vous avez pu être assistant d'éducation, vous avez peut-être réalisé un service civique...

Voici mes conseils :

- Listez au brouillon toutes vos formations longues ou courtes depuis le BAC ; tous les stages réalisés et différentes expériences professionnelles que vous pouvez avoir.
- N'excluez rien : votre travail de serveuse en restauration pendant 1 mois, votre travail de caissier en supermarché tous les samedis, une année de licence 1 avant de vous réorienter.
- Soit les 5 lignes seront suffisantes, soit vous ferez des choix. Pensez bien qu'une expérience professionnelle ou une formation acquise dans un contexte qui vous semble éloigné de l'Éducation Nationale peut se révéler très utile. Par exemple, si vous avez fait un BAC STMG, vous avez tout intérêt à mentionner une formation réalisée dans le cadre de l'option « *ressources humaines et communication* » car elle sera transférable lors de votre entretien, en compétences pour une future direction d'école ou les relations au quotidien avec les parents, les intervenants, les collègues...
- On vous demande la durée : en semaines, en mois et mettez entre parenthèses l'année ou les années de début et de fin.

Bon courage !

Références officielles : JO n°25 du 29 janvier 2021 (CRPE).

<https://travail-emploi.gouv.fr>

<https://www.insee.fr>

<https://www.onisep.fr>

<https://diplome.gouv.fr>